



École Saint-Jean-Baptiste C. S. de la Capitale

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
D'ÉTABLISSEMENT TENUE LE 21 NOVEMBRE 2019 À 18 H30.**

2019-11-21

Étaient présents :

Mme Catherine Géliveau, directrice de l'école
M. Kristopher Parker, enseignant
Mme Marie-Pier Deboisbriand-Pépin, technicienne en service de garde
Mme Dominique Laflamme psychologue
M. François Blay-Martel, président
Mme Ann Fournier, parent
Mme Audrey Jolicoeur, parent substitut
M. Marie-Claude Leclerc, parent substitut
Mme Line Ringuet, responsable du service de garde
Mme Marie-Ève Duchesne, Comité populaire de Saint-Jean-Baptiste
M. Dominic Garneau, Maison des jeunes
M. Christian Cloutier, enseignant
Mme Magelline Gagnon, commissaire

Étaient absents :

M. Alexandre Sauvaire, parent
Mme Rosalie Poulin, parent
Mme Karine Trudelle, parent

21 novembre 2019 – 18 h 30

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

Ouverture de la séance par M. François Blay-Martel. Le quorum ayant été constaté, la séance est légalement constituée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Dans le point 15 – Autres sujets, Mme Géliveau demande l'ajout des sujets suivants : horaire continu à Noël et récréations lors de jours de pluie. M. Blay-Martel demande l'ajout du sujet : vie scolaire.

RÉSOLUTION #2019-11-706

Sur proposition de Dominic Garneau et appuyé par Marie-Claude Leclerc, l'ordre du jour tel que modifié est adopté.

3. MOT DU PUBLIC

Il n'y a aucun public présent.

4. LECTURE, ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2019

Quelques corrections mineures sont demandées au procès-verbal.

En point de suivi :

- Circulation dans la cour d'école le matin. Il y a une belle collaboration des parents et ces nouvelles manières de faire sont très appréciées du service de garde et des enseignants.
- De nouveaux panneaux « interdits au chien » ont été mis aux entrées du parc-école. Une demande a été faite à la Ville afin que celle-ci retire le sien.

RÉSOLUTION #2019-11-707

Il est proposé par Line Ringuet et appuyé par Dominique Laflamme d'adopter le procès-verbal du 8 octobre 2019.

5. DÉCLARATION D'INTÉRÊT (RAPPEL)

M^{me} Gélinau rappelle que chacun des membres du CÉ doit signer la déclaration d'intérêt et lui remettre.

6. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE (ADOPTION)

Les règles de régie interne ont été transmises par courriel avant la rencontre. M. Blay-Martel mentionne l'ajout, aux pages 12 et 13, d'un élément sur la nomination des représentants de la communauté. D'autres modifications pourraient être apportées à ce sujet après la réception des commentaires des représentants de la communauté.

Le CÉ décide d'adopter les règles telles que transmises par courriel. Si des modifications étaient apportées en cours d'année, une version amendée serait alors présentée au CÉ pour adoption.

RÉSOLUTION #2019-11-708

Sur proposition de Marie-Claude Leclerc appuyée par Audrey Jolicoeur, les règles de régies internes sont adoptées.

7. BUDGET 2018-2019 : RÉSULTATS

Aucun document concernant le budget n'est remis au CÉ, car M^{me} Gélinau doit obtenir des précisions sur certains éléments. Elle donne toutefois de l'information générale sur les surplus qui seront entre autres utilisés pour de l'investissement en mobilier, matériel pédagogique, informatique, etc. Ces besoins ont été recueillis auprès du personnel de l'école et une priorisation de ces derniers est à faire.

Commenté [GC1]: Ce point sera abordé lors de la séance du 30 janvier 2020

La directrice informe également le CÉ que le système d'intercom est en fin de vie utile et devra être remplacé à l'été 2020. Elle a obtenu l'autorisation de la CS d'utiliser une partie des surplus pour payer les 50% du montant de 30 000\$ lié à ce remplacement, malgré le gel actuellement en cours sur l'utilisation des surplus.

8. PLAN D'ACTION POUR LA VIOLENCE (PAV)

Un document synthèse de plan d'action est remis aux parents. Il n'y a pas beaucoup de changements par rapport à celui de l'an passé. Un document présentant les priorités est remis séance tenante. Celles-ci ont été établies en fonction des résultats du QES (sondage auprès des élèves de 2^e et 3^e cycles et du personnel-école en 2017-2018). Selon ceux-ci, nous avons une école en santé concernant la prévention de la violence. Les priorités seront transmises aux parents dans le prochain Parent-Thèse. Une fois le protocole rédigé, il sera présenté au CÉ.

Pour la rédaction du protocole, des balises sont prescrites par le ministère et par la CS, le document est donc très semblable entre les écoles. De plus, l'équipe de TES de l'école travailleront sur le dossier. Mme Gélinau donne comme exemple de moyens de prévention de la violence qui sera mis en place : la surveillance accrue pendant les récréations, qui sont des moments plus propices à ce type d'événement.

M. Blay-Martel et M^{me} Leclerc mentionnent des initiatives d'autres écoles qui ont misé sur la mise en place des programmes d'apprentissage à faibles coûts qui utilisaient des sports d'équipes, des activités d'équipes à la récréation, etc. comme moyen d'apprentissage.

9. SÉCURITÉ ROUTIÈRE (VERS 19H30-PRÉSENCE DE M. JEAN ROUSSEAU, CONSEILLER MUNICIPAL)

M. Rousseau a dû annuler sa présence, il viendra lors du CÉ du 30 janvier présenter les travaux qu'il souhaite faire sur le « mapping » du chemin des enfants vers l'école en réponse à celui fait par la Ville.

Marie-Ève Duchesne mentionne que des consultations publiques pour l'adoption de la stratégie en matière de sécurité routière se tiennent en ligne jusqu'au 31 janvier et des consultations publiques en « public » sont également prévues en janvier. Elle fournira de la documentation à ce sujet.

10. POLITIQUE POUR UNE SAINE ALIMENTATION

Actuellement, seuls les fruits, légumes et fromages sont acceptés comme collation. Les parents en sont informés via l'agenda scolaire. Toutefois, certains enseignants acceptent d'autres types de collations en classe, un muffin maison par exemple, pourvu que la collation entre dans la catégorie santé.

Après en avoir discuté, l'équipe-école et la direction sont ouvertes à élargir les aliments autorisés dans le cadre des collations des élèves. M^{me} Gélinau remet un document élaboré par le ministère qui explique ce qui peut ou non entrer dans la catégorie d'aliments santé. Cet élargissement des critères se fera au courant de l'année scolaire 2019-2020 et les parents en seront informés.

Concernant les allergies, la CS de Montréal a en effet modifié son règlement afin de permettre les aliments typiquement allergènes (noix, arachides, etc.) au sein de ses établissements. L'école St-Jean-Baptiste n'est pas prête pour ce changement au cours de l'actuelle année scolaire. Elle fera des démarches auprès de la CS de Montréal et de la CS de la Capitale et l'école évaluera les impacts et les résultats, mais il est possible que ce type d'aliment soit permis l'an prochain. Les parents seraient alors informés via l'agenda scolaire.

M. Blay-Martel ajoute que le chantier concernant les collations pourrait être élargi aux emballages d'usage unique afin d'inviter les élèves et leurs parents à diminuer leurs déchets.

11. OPP

- RÉSOLUTION ACTIVITÉ GYMNASÉ

Mme Gélinau remet aux membres le document explicatif de l'OPP concernant l'utilisation du gymnase en dehors des heures scolaires. Cette activité est demandée pour l'hiver particulièrement. L'activité se tiendra alors que le concierge sera sur place et ne débutera qu'une fois que les bénévoles qui assureront la surveillance auront reçu leur certification RCR. L'activité se tiendrait une fois par mois. Le CÉ doit donner son accord à l'utilisation des locaux en dehors des heures normales.

Commenté [GC2]: Après discussion avec l'OPP, cette activité se déroulera de 17hrs à 18hrs, alors que des éducatrices du service de garde, certifiées au niveau des premiers soins, seront sur place (donc pas nécessaire que les parents bénévoles soient certifiés)

RÉSOLUTION #2019-11-709

Concernant la demande de l'OPP, le CÉ accepte le principe général de l'utilisation du gymnase entre 17h et 19h pour la tenue d'activités sportives pour les élèves de l'école et leurs parents selon le contenu du document fourni. Le CÉ émet toutefois les conditions suivantes :

- La transmission d'un compte-rendu après la tenue de la première activité.
- Un ratio de 2 adultes bénévoles pour un maximum de 25 participants.
- Le respect des autres directives établies par la direction, entre autres pour la gestion de la circulation dans l'école.

Commenté [GC3]: Un suivi sera fait lors de la séance du 30 janvier 2020.

Sur proposition d'Ann Fournier et appuyé par Marie-Claude Leclerc le CÉ accepte la tenue de l'activité.

- SUPPORT PROPOSÉ CÉ (SUIVI DERNIÈRE RENCONTRE)

En suivi avec les propositions du CÉ à l'OPP émises lors de la dernière séance du CÉ, l'OPP répond que ses membres ne sont pas à l'aise avec la vigie du parvis de l'église, car cela leur demanderait, le cas échéant, d'intervenir auprès d'enfants sur lesquels ils n'ont pas d'autorité.

En ce qui concerne les communications avec la Ville sur la sécurité routière, ils ont de l'ouverture, le tout est en attente de la visite de M. Rousseau.

- CHANTIERS EN COURS

La campagne de financement « Recette en pots » est en cours. Il n'y a pas d'autres projets de campagnes de financement pour le moment, car l'école est en attente de nouvelle évaluation des coûts par l'entrepreneur sélectionné pour le projet. Garoy.

Commenté [GC4]: 4 544 \$ amassés pour le parc-école

L'Enfance de l'art reviendra l'an prochain, mais rien n'est prêt à être déposé au CÉ car les travaux actuels sont encore préparatoires. L'an passé, cet événement a donné une belle visibilité à l'école, à son projet de parc-école et à son manque d'espace en général.

Commenté [GC5]: Point à l'ordre du jour lors de la séance du 30 janvier 2020

Du travail s'effectue avec Jean Thivierge pour mettre en vente des chandails et des vestes aux couleurs de l'école de manière à encourager le sentiment d'appartenance. La demande de prix est en cours, le tout devrait être annoncé aux parents en janvier.

Commenté [GC6]: Nous prévoyons faire la vente des chandails lors de l'évènement « L'Enfance de l'Art », en juin. Informations aux parents à venir dans les prochaines semaines.

- COMMUNICATIONS AVEC L'OPP

Des échanges ont eu lieu entre les présidents du CÉ et de l'OPP concernant les communications entre les deux instances. En effet, l'OPP a parfois des questions que ses membres souhaitent transmettre au CÉ de manière à avoir une réponse rapide. M. Blay Martel les a invités à utiliser le mot du public pour poser leurs questions aux CÉ. Il a aussi convenu avec le président de l'OPP des échanges réguliers avant et après les CÉ et/ou les réunions de l'OPP afin d'améliorer la transmission de l'information.

12. SERVICE DE GARDE

Le prochain bloc de Mercredis Découvertes prévoit quelques sorties à l'extérieur du périmètre soit : le Relais (activité multiâge avec parents) et l'aréna Bardy pour les maternelles et le 3^e cycle. M. Garneau ajoute que dans le cadre des Mercredis Découvertes de la Maison des jeunes, il y aura également une sortie hors périmètre, soit à Laurier Québec.

RÉSOLUTION #2019-11-710

Sur proposition de Marie-Claude Leclerc et appuyé par Kristopher Parker, le CÉ accepte les sorties à l'extérieur du périmètre pour le prochain bloc de Mercredis Découvertes.

Le service de garde demande également l'autorisation de mener deux collectes de fonds. La première demande de collecte permettra d'acquérir du matériel pour le service de garde et consiste à la vente de billets pour une partie des Remparts lors de laquelle la chorale de l'école chantera.

L'autre est un projet proposé par la pizzeria Attaboy de la rue St-Jean. Ils proposent que des élèves dessinent sur des boîtes à pizza qui seront ensuite vendues 5\$ aux clients du restaurant. Les fonds amassés serviront à couvrir le transport pour une sortie au Mont Wright pour les élèves du 3^e cycle. Si la campagne amassait un montant inférieur à ce qui est nécessaire pour le transport, Attaboy remettra les sommes à l'école qui pourra en user à sa discrétion.

RÉSOLUTION #2019-11-711

Sur proposition d'Ann Fournier et appuyé par Audrey Jolicoeur, les deux propositions de levées de fonds sont acceptées.

13. COMITÉ DE PARENTS

Ann Fournier a assisté à la première rencontre du comité de parents. Celle-ci a principalement porté sur les différents comités qui sont suivis de même que sur les élections.

L'autre sujet principal était le projet de loi 40. Un document a été préparé, mais il n'a pas pu être adopté car il n'y avait pas le quorum pour le faire. Le document a été transmis pour être soumis aux différents CÉ de la CS afin que leurs membres puissent le soumettre de manière individuelle s'ils le désirent. Ann Fournier fera suivre le document au CÉ.

14. MOT DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ

RÉSOLUTION #2019-11-712

Séance tenante, le point « mot des représentants de la communauté » est ajouté sur proposition de Christian Cloutier appuyé par Audrey Jolicoeur.

Marie-Ève Duchesne, du Comité populaire St-Jean-Baptiste, mentionne qu'une entrevue avec le comité « Filles » sera publiée dans le prochain Infobourg. Elle ajoute que lors de l'assemblée générale, le ComPop a reçu un nouveau mandat, soit celui d'organiser des activités communautaires dans le quartier. La première activité se tiendra le 1^{er} février et sera du hockey de rue.

Dominic Garneau de la Maison des Jeunes St-Jean-Baptiste mentionne qu'il y a actuellement en moyenne 26 élèves qui dînent à la MDJ. Les Mercredis Découvertes de la Maison des jeunes sont actuellement les sorties culturelles dans le cadre desquelles les élèves visiteront ou ont déjà visité la caserne, le parlement dans le cadre de l'activité du droit des enfants, les dessous du Centre des congrès, la maison Mère-Mallet, l'Ampli. La dernière activité consiste en une séance de magasinage à Laurier Québec que les élèves doivent préparer préalablement.

Il informe le CÉ que le marché aux puces se tiendra le 30 novembre et qu'il y aura le souper de Noël de la maison des jeunes.

Une discussion s'en suit sur l'activité du droit des enfants. Il est rappelé que l'école St-Jean-Baptiste a été la première école membre porteuse du droit des enfants. Mme Marcelline Gagnon ajoute que notre CS a été la première également. Pour la CS, cela donne accès à certaines activités ou billets qui peuvent être remis à des enfants de l'école. Elle rappelle que la boîte à science peut également être une avenue pour certaines activités.

15. MOT DE LA DIRECTICE

Mme Gélinau rappelle que la contribution de Desjardins a été modifiée pour une entente de 3 ans accordant 1500\$ à l'école. Ce montant est utilisé, entre autres, pour des activités comme les fêtes de

Noël et de début d'année. Desjardins accepte également des demandes pour des montants plus importants liés à des projets spéciaux, comme cela a été fait pour le parc-école.

Concernant le projet de parc-école, ne rencontre s'est déroulée le 23 octobre avec l'entrepreneur Garoy qui chapeaute le projet. Il y a eu une belle collaboration et un transfert de connaissances entre les parents bénévoles d'ABCP et Garoy. Toutefois, les travaux ne pourront être amorcés avant le retour des vacances de la construction, en raison des autres travaux qui seront effectués sur l'école. Divers plans sont analysés afin de voir comment les travaux pourraient s'avancer malgré ce début près de la rentrée scolaire. La première étape priorisera le nivelage du terrain.

Commenté [GC7]: Point prévu à l'ordre du jour de la séance du 30 janvier 2020

Concernant le déneigement du parvis et la descente vers D'Aiguillon, Mme Gélineau a rencontré une personne de la Ville pour lui parler du plan d'évacuation et de la sécurité. Le dégagement sera plus grand que l'an passé avec quelques secteurs pour laisser de la neige de manière temporaire. Il reste la mise en place d'un dispositif pour empêcher les enfants qui ont un « élan » de se rendre jusqu'à la rue et de s'arrêter avant.

Commenté [GC8]: Toujours en attente de nouvelles de la Ville à ce sujet.

Catherine Gélineau termine son point en revenant sur l'annonce qui a été faite pour l'utilisation de l'église par l'école. Ce projet a été apporté à la Ville par M. John Porter à la suite de l'événement l'Enfance de l'art. Pour le moment, il s'agit d'un projet très sommaire qui devait être présenté en période électorale afin de profiter du momentum. Maintenant, l'école a reçu le mandat de rêver le projet qu'elle désirerait. Mais il reste plusieurs points flous, comme qui est le porteur. Compte tenu de l'intérêt que les membres du CÉ ont pour ce projet, François Blay-Martel propose la mise en place d'un comité. Mme Deschênes rappelle l'importance d'inclure le communautaire au projet.

Commenté [GC9]: Point prévu à l'ordre du jour de la séance du 30 janvier 2020

16. AUTRES SUJETS

M. Blay-Martel apporte le sujet de la vie scolaire car il a été interpellé par des parents et des élèves par rapport au fait qu'il n'y aura pas de comités ni de conseil étudiant cette année. M. Cloutier répond qu'en effet, il y a un contexte particulier cette année puisque la tâche complémentaire des enseignants déborde, il y a donc un resserrement de la présence des enseignants aux comités. Il a été décidé, ce faisant, que certaines activités ne pourront pas avoir lieu.

M. Blay-Martel demande s'il serait possible d'avoir la liste des comités et activités touchés ou annulés. Un Google Doc sera mis en place pour améliorer la communication avec les parents qui désirent s'impliquer. Cela devrait permettre de soutenir les enseignants et peut-être permettre la tenue des activités comme le conseil étudiant. Il faut toutefois noter que ces parents-bénévoles auront besoin de coordination.

Commenté [GC10]: Liste des comités mis en place l'an dernier transmise par la direction.

Le sujet des récréations en temps de pluie est reporté à la prochaine séance.

Commenté [GC11]: Ce sujet sera plutôt abordé lors de la séance du 26 mars 2020

Afin de tenir la fête de Noël, il est demandé au CÉ d'accepter un horaire continu (de 8h à 13h pour le préscolaire et de 8h à 13h30 pour les autres groupes) pour le 20 décembre. Le coût supplémentaire en service de garde pour cet horaire (1.25 heure X 15 éducatrice X 25\$) est assumé par l'école.

RÉSOLUTION #2019-11-713

Sur proposition d'Audrey Jolicoeur appuyé par Ann Fournier, l'horaire continu du 20 décembre est accepté.

17. LEVÉE DE SÉANCE

Le président du CÉ remercie l'assemblée.

RÉSOLUTION #2019-11-714

Il est proposé par M. Christian Cloutier et résolu à l'unanimité de lever la séance à 21h15.



Audrey Jolicoeur
Secrétaire



Catherine Gélineau,
Directrice